

DEPARTEMENT  
Alpes-de-Haute-Provence

-----  
Communauté d'Agglomération  
**PROVENCE ALPES  
AGGLOMERATION**

## DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-trois et le huit du mois de février à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le 1<sup>er</sup> du mois de février 2023, s'est réuni à la salle des fêtes des Mées, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Année 2023  
Séance du 8 février 2023

N° 12

**Objet : Demande d'aide  
financière auprès du  
Département des Alpes-de-  
Haute-Provence dans le cadre  
du Contrat de Solidarité  
Territoriale 2021-2023 - Mise en  
sécurité de la canalisation  
d'eaux usées au pont des Duyes  
à Thoard**

Est nommé secrétaire de séance : René VILLARD

### Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BENOIT Gérard, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOYER Christian, CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles (à partir du rapport n° 17), COMTE Jean Paul, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GRANET-BRUNELLO Patricia, HONNORAT Michèle, JOUVES Marc, KUHN Francis, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PAIRE Marie Claude, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, RISSO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAGNIEZ Simone, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

### Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques  
AUDRAN Michel a donné pouvoir à INNOCENTI Valérie  
COUTON Marie Rose a donné pouvoir à MANENT Michel  
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy  
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Laetitia  
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à MATHIS Marguerite

### Etaient représentés :

BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à VIVOS Patrick  
BOGHOSSIAN Alex a donné pouvoir à ACCIAI Bruno  
COCHET Brigitte a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole  
GONCALVES Gilles, a donné pouvoir à FONTAINE Sonia  
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert  
QUENETTE Pascale a donné pouvoir à KUHN Francis

### Etaient excusés :

AUZET Guy	CROZALS Florent	PRIMITERRA Geneviève
BALIQUE François	FLORES Sylvain	REBOUL Childéric
BASSET Françoise	GRAVIERE Remy	SAVORNIN Béatrice
BERTRAND Philippe	ISOARD Christian	TEYSSIER Eliane
BOURJAC Jean Marie	LAQUET Laura	UGHETTO Wendy
CAZERES Benoit	PELESTOR Michel	
CHABAL CALVI Nadia	POURCEL Simone	

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 15/02/2023

Application agréée E-legalite.com

**Monsieur BAILLE Denis, rapporteur, expose ce qui suit :**

La canalisation de refoulement d'eaux usées qui part du poste de relevage de l'ancienne station d'épuration de Thoard vers les Bourres longe la rive gauche du torrent des Duyes. Les crues de décembre 2019 l'ont partiellement mise à nue. Des travaux en urgence avaient été réalisés, notamment un enrochement sur environ 25 ml avec des matériaux rapportés.

Des travaux de sécurisation doivent être entrepris pour la protéger d'autres crues, contre le risque de casse, éviter un déversement et une pollution du milieu naturel. Ces travaux sont l'opportunité de créer un branchement d'eau potable pour le poste de relevage d'eaux usées, afin d'améliorer son exploitation et les conditions de travail des agents de la régie.

Les travaux de renouvellement de la conduite d'eaux usées consisteront à :

- poser un fourreau en PEHD Ø 200 mm sur 75 ml en forage dirigé sous le cours d'eau comprenant deux canalisations :
  - o un PEHD Ø 110 mm pour le refoulement des eaux usées
  - o un PEHD Ø 25 mm pour l'alimentation en eau potable du poste de relevage.
- raccorder en tranchée les réseaux sur l'existant
- déposer les ouvrages abandonnés d'eaux usées et l'enrochement réalisé en urgence à la suite des crues, puis remettre en état le site.

Le montant prévisionnel de l'opération est estimé à 66.000 euros HT, financé sur le budget annexe de l'assainissement.

Ces travaux sont inscrits au Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (CDST) 2021-2023 avec le Département des Alpes de Haute Provence.

Provence Alpes Agglomération sollicite le Département afin de participer financièrement à cette opération selon le plan de financement suivant :

Dépenses		Total HT	Recettes		Taux	Montant
Postes généraux		4 700 €	Subvention AERMC - ZRR 2021-2023	38%		25 375 €
Phase 1 : forage dirigé		38 976 €	Subvention Département 04 - CDST 2021-23	20%		13 200 €
Phase 2 : raccordement à l'existant		10 960 €	Auto-financement	42%		27 425 €
Phase 3 : dépose et remise en état		7 750 €				
Divers et imprévus		3 614 €				
<b>TOTAL</b>		<b>66 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	100%		<b>66 000 €</b>

Le conseil d'exploitation des régies Eau et Assainissement a donné un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés sur ce rapport lors de sa séance du 25 janvier 2023.

REÇU EN PREFECTURE

le 15/02/2023

Application agréée E-legalite.com

Il vous est demandé :

- D'ATTESTER de la libre disposition des terrains ;
- D'APPROUVER le plan de financement pour un montant de travaux de 66.000 euros HT ;
- D'AUTORISER Madame la Présidente ou son représentant à solliciter une subvention de 13.200 euros auprès du Département, et à engager toutes les démarches afférentes à cette décision.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,

René VILLARD

PUBLIE LE : 15 FEV. 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 15/02/2023

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 15/02/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-200067437-20230208-12\_08022023